Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, ue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Vers les 15.000

Le Syndicat Textile de Roubaix a, depuis un certain temps déjà, atteint le chiffre de 10.000 adhérents.

C'est grâce à la propagande intensive, faite en ces dernières années, par tous les camarades travaillant en fabrique, que le Syndicat est parvenu à un si brillant résultat.

Les ouvriers se sont employés, chacun dans leur sphère d'action, à expliquer à leurs camarades d'atelier, les avantages de l'organisation, la nécessité de plus en plus indispensable pour tous les travailleurs de faire partie de leur syndicat professionnel, s'ils voulaient pouvoir un jour arracher aux patrons des améliorations à leur malheureuse situation.

Cette propagande a porté ses fruits. Les résultats en ont été merveilleux.

Mais l'appétit vient en mangeant dit le proverbe. Si brillants qu'aient été ces résultats ils ne sauraient cependant nous satisfaire encore.

Tous les camarades se diront comme nous qu'il y a encore à Roubaix, une grande masse d'ouvriers réfractaire au Syndicat. Cette masse, nous pouvons, nous devons l'atteindre.

Malgré son grand nombre d'adhérents, notre syndicat resterait en effet toujours impuissant, s'il laissait en dehors de lui, cette foule de travailleurs ignorants, inconscients ou indifférents.

Pour qu'il puisse un jour, imposer sa puissance au Patronat omnipotent: pour qu'il puisse avoir la force d'arracher au Capitalisme exploiteur, les améliorations que réclament tous les travailleurs, il est nécessaire que le Syndicat groupe dans son sein, tous les travailleurs du Textile indistinctement.

Notre syndicat compte actuellement plus de **10.000 adhérents. Nous pouvons si chacun de nous se dévoue, atteindre — et plus vite qu'on ne le croit — 15,000 membres, davantage même. Que chaque syndiqué fasse un adhérent nouveau et nous aurons alors la moitié de la population ouvrière textile de Roubaix organisée dans le Syndicat.**

C'est vers ce but que les militants syndicalistes porteront tous leurs efforts. Ils redoubleront l'action propagandrice de ces dernières années, lutteront avec ardeur et persévérance pour recruter toujours de nouveaux adeptes, pour rendre chaque jour plus puissante, la force numérique des effectifs du Syndicat.

Mais les efforts des militants s'ils n'étaient secondés, seraient insuffisants pour galvaniser la torpeur des foules ouvrières, encore réfractaires à l'organisation syndicale.

Ce qu'il nous faut surtout c'est **l'appui de la propagande individuelle faite par les ouvriers eux-mêmes.** Nous l'avons déjà dit : une bonne parole d'un ouvrier syndiqué à son voisin d'atelier, fera plus pour l'organisation que tous les discours ou écrits des militants. Ce sont donc les travailleurs eux-mêmes qui doivent être les principaux agents recruteurs du Syndicat.

Certes, la tâche est rude et difficile. Les ouvriers inorganisés sont encore légion. Secouer la torpeur des uns, chasser l'indifférence des autres, est une besogne bien souvent pénible, parfois presque désespérante. Mais si ingrate qu'elle puisse être, elle n'est pas au-dessus des forces de nos camarades d'atelier.

Leur propagande continuelle, inlassable, a depuis 3 ans, permis au Syndicat de tripler, de quadrupler ses cadres.

Cette propagande, ils doivent à eux-mêmes, à leurs frères de travail, à leur Syndicat de la continuer.

Nous avons la conviction qu'ils sauront la faire et qu'avant même qu'il soit longtemps, le Textile de Roubaix pourra saluer l'adhésion de son **quinzième mille membre.**

H. LEFEBVRE.

VOL SUR UNE VOITURE

Une enquête est ouverte au 5e arrondissement contre Pierre Delmotte, âgé de 20 ans, frutier, demeurant rue Chaloeul, cour Lefebvre, qui a tenté de voler, dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures 1/2, rue de la Halle, des marchandises qui se trouvaient sur une voiture.

COUVERTURE RETROUVEE

Ce n'était pas un vol, nous sommes heureux de le constater.

La couverture pour laquelle Louis Desmazures, cocher chez Flipo, coursier, avait porté plainte, croyant qu'elle avait été volée, a été retrouvée rue de l'Ommelet, par Eugène Fontaine, âgé de 17 ans, demeurant rue Pierre de Roubaix, impasse Saint-Paul.

Elle a été remise par lui à son propriétaire.

Je ne fume que le NIL

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière à chiens a récolté 7 toutous et dressé 5 contraventions.

LA FETE REGIONALE DE GYMNASTIQUE

L'affluence énorme des spectateurs prévue, les demandes aussi nombreuses qu'incessantes reçues par le Comité d'organisation, ont motivé l'établissement, dès maintenant, d'un bureau de location des diverses places de tribunes (Maison Jubé, 16, rue de la Gare).

Les personnes soucieuses d'éviter l'encombrement aux entrées, de fastidieuses stations et attentes aux divers guichets, s'empresseront de se pourvoir des précieux tickets qui leur éviteront poussées et tribulations variées.

Voici d'autre part les divers prix qui ont été établis : Loges d'honneur, 10 francs ; Tribunes d'honneur, 5 francs ; tribunes de 2e classe, 3 francs ; Tribunes de 3e classe, 1 franc.

La commission chargée de recueillir dons et souscriptions a rencontré auprès de nos aimables concitoyens l'accueil généreux habituel. La résultante en sera admirée aux vitrines de la Maison Liagre, rue Neuve (face à la nouvelle Mairie). L'Exposition des superbes prix réservés à l'habileté des concurrents causera, dans ce cadre spacieux, une vive sensation au public Roubaisien.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE

La « Société ROUBAISIENNE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ et L'ELECTRICITE », Concessionnaire de la ville de Roubaix à partir du 1er janvier 1910, procédant actuellement à l'établissement de son réseau d'électricité, desservira les Abonnés dans l'ordre de leur inscription, au fur et à mesure de l'achèvement des diverses sections du Réseau.

ROUBAIX est la ville de France où l'éclairage coûtera le moins cher.

S'adresser au Bureau Provisoire : 36, Grande-Rue.

CONCOURS DE PIGEONS

Résultats du concours de Chantilly, organisé par « La Mutuelle », chez M. Vanherpe, rue du Tilleul :

497 pigeons lâchés à 7 h. 15, retardé temps couvert, par M. Smeesters, convoyeur.

1. Dambrin, 5 p. — 2. Lamblin, 1 p. — 3. Demasseure, 1 p. — 4. Leman, 1 p. — 5. Delbart Th., 5 p. — 6. Coppens. — 7. Bernier V., 1 p. — 8. Duforest. — 9. Bulté, 4 p. — 10. Nys, 4 p. — 11. Landrieux, 1 p. — 12. Lamblin, 4 p. — 13. Parent. — 14. Mangin, 1 p. — 15. Manuelle, 2 p. — 16. Delcroix, 3 p. — 17. Vancoillie, 1 p. — 18. Farvacque, 1 p. — 19. Rysmanne. — 20. Bulté, 1 p. — 21. Vandenbulcke, 2 p. — 22. Delveye. — 23. Dujardin A., 1 p. — 24. Dujardin H. — 25. Florin F., 2 p. — 26. Monnet, 1 p. — 27. Demasseure, 1 p. — 28. Pontzelle. — 29. Leman, 1 p. — 30. Lemaire. — 31. Pontzelle. — 32. Lamblin, 1 p. — 33. Rysmane. — 34. Duvivier. — 35. Moulard. — 36. Huybens. — 37. Fizaine. — 38. Vandepulte. — 39. Bernier L. — 40. Maryns. — 41. Vancoillie. — 42. Fruit.

Poules spéciales : Lamblin, Masurelle, Delcroix.

Séries de 2 : Bulté, Demazure, Leman Pontzelle, Rysmanne, Monnet.

Série de 3 : Lamblin, Vancoillie.

Régulateurs : Lamblin, Bulté, Demasseure.

Poules hors concours, 2 fr. et 5 fr. : Basselet. G. Declercq.

1er pigeon à 10 h. 03 m. 01 s., vitesse 1035 m. 62 ; dernier à 10 h. 41 m. 29 s., vitesse 816 m. 50

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Mouvement de la semaine du 21 au 26 juin 1909. — Soies 556 kilos. — Laines peignées 238.204 kilos. — Laines filées 76.143 kilos. — Laines diverses et blousses 28.354 kilos. — Cotons 15.012 kilos. — Total 388.269 kilos.

Marché à terme : néant. — Décrassage : 2½ 1/2 opérations. — Tirage : 427 opérations. — Conditionnement : 967 opérations.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 juin 1909

Naissances. — Désiré Rogier, rue du Tilleul, cour Fauquant, 5. — Robert Rosse, rue Decrème, 58. — Andrée Decock, rue de la Balance, 46 bis. — Fernand Delbergue, rue Labruère, 50.

Publications de mariages. — Adolphe Huygsentruyt peintre, rue du Fontenoy, 56, et Marguerite Guyard, éplucheuse, rue de la Bondelle, 26. — Jean Desurmont, peigneur, rue de Flandre, 68, et Elisabeth Aarens, lessiveuse, rue de la Longue-Chemise, 23. — Emile Degreve, vérificateur au chemin de fer du Nord, à Paris, et Berthe Maugin, piquireuse, rue de Bouvines, 159. — Georges Fournier, ébouteur, rue de Lannoy, 498, et Céline Terras, jardinière, rue Saint-Honoré, 34. — Joseph Verspecten, rattacheur, rue des Longues-Haies, 98, et Mélanie Vandeveide, rattacheuse, rue des Longues-Haies, cour Baas, 13. — Pierre Lorthioir, tisserand, boulevard de Fourmies, 99, et Marie Toraq, tisserande, rue de Courcelles, 21. — Adolphe Callens, rattacheur, rue de Flandre 149, et Florence Murgo, tisserande, rue de Flandre, cour Vanroys, 1. — Maurice Vanleynsele, employé de commerce, rue Blanchemaille, 153 et Céline Clarisse, couturière, rue Blanchemaille, 148. — Emile Voisard, mécanicien, rue Galvani, 9 et Virginie Deschamps, repasseuse, rue du Tilleul, 232. — Jean Stevens, brimetier, boulevard d Fourmies, 35, et Maria Anselin, fileuse de lin, id. — Maurice Selosse, acheteur de laines, rue de Cassel, 7, et Germaine Vérin, sans profession, boulevard de Paris, 98. — Albert Goethals, sans profession, Grande-Rue, 48, et Louise Huyghe, sans profession, rue Saint-Jean, 38. — Georges Dumortier, sans profession, rue de la Refoute, 5, et Marie Basquaert, sans profession, rue Decrème, 49. — Alfred Long, mécanicien, à Tourcoing, et Rosalie Delbeke, sans profession, rue de Tourcoing, 124. — Arthur Bombaux, journalier, rue d'Alger, 296, et Marguerite Gydé, bambrocheuse, rue du Caire, 12. — Polydore Van Hoy, tisserand à Tourcoing, et Fernande Dejonghe, soigneuse, rue de Wasquehal, impasse de la Fonderie, 13. — Louis Percq, charcutier, rue Dumpierre, 19, et Augustine Vanmansart, tisserande, rue d'Anzin, 42. — Fernand Bartholomeus, trieur, rue de la Makellerie, 215, et Malvina Vandentesslaere, cardisseuse, rue de Solférino, 7. — Théophile Laporte, rattacheur, rue du Tilleul, cour Lefebvre Dhont, 8, et Gabrielle Fruit, confectionneuse, rue du Tilleul, cour Lefebvre Dhont, 4. — Paul Impens, tireur de cordes, rue du Fresnoy, cour Olivier, 3, et Hélène Parmentier, soigneuse, rue du Fresnoy. — Ernest Becuwart, employé de commerce, boulevard de Mulhouse, 50, et Marie Waldh, employée de commerce à Clermont-en-Argonne. — Achille Vanreste, surveillant à l'Institut agronomique, à Paris, et Sidonie Sueur, cuisinière, à Paris. — Gaston Picquet, voyageur de commerce, rue St-Georges, 1, et Claire Moréaud, employée à Paris. — Pierre Pallyn charretier à Lille, et Elise Quennesson, ménagère à Lille. — Jules Rygole, cordonnier à Tourcoing, et Berthe Florin, sans profession, à Tourcoing. — Joseph Bérat, horticulteur, rue de la Gare, 5, et Berthe Airelle, sans profession à Lyon. — Adolphe Marsy, employé de commerce, rue du Château, 1, et Mathilde Wauters, sans profession à Tourcoing.

Décès. — Albert Vandeportal, 1 jour, rue Ma Campagne, 57. — Louis Gérard, 24 ans, porteur de pain, rue du Tilleul, 280. — Clémence Defrance, 54 ans, piquireuse, rue de Lannoy, 43. — Léopold Merck, 20 ans, mécanicien, rue Beaurewart, 64. — Marin Vandercleyen, 81 ans, sans profession, Horpice Barbieux. — Victoria Defossez, 3 mois, rue Marc Séguin, cour Caby, 8.

CROIX

A propos du Carnaval d'Eté

UNE LETTRE DU MAIRE AU PREFET

Le citoyen Léon STIEN, maire de Croix, Croix, vient d'adresser au Préfet la lettre suivante :

Monsieur le Préfet,

La lettre que vous adressent plusieurs membres du Bureau de Bienfaisance, relative notamment aux quêtes du Carnaval d'Eté des 30 et 31 mai dernier, contient des imputations tendancieuses dont la partie saine de la population a déjà fait bonne justice.

Petits moyens, petites gens, dit-on, et, en ce qui me concerne, je n'attache aucune espèce d'importance à d'aussi piètres mesquineries. Cependant, je crois nécessaire de démasquer la coterie qui se fait un tremplin de la Bienfaisance pour se refaire une réputation politique qui a sombré depuis longtemps ici.

L'état d'esprit de ces soi-disant protecteurs des pauvres est tel, qu'ils ne craignent pas de viser l'honorabilité des organisateurs de la fête en les accusant implicitement de s'être approprié le produit des quêtes. Comme il y a encore des juges ailleurs qu'à Berlin, ceux-ci pourraient apprendre sans doute à MM. les Membres du Bureau de Bienfaisance ce qu'il en coûte d'émettre d'aussi peu bienveillante insinuation.

Si le montant des quêtes n'a pas été plus fructueux, la faute en incombe uniquement aux commerçants du Centre, adversaires déclarés du Carnaval, appuyés en cela par les dirigeants des institutions charitables chez qui ils tiennent leurs assises.

Ceux-ci ont d'ailleurs donné la mesure de leur hostilité en délaissant par une manœuvre de la dernière heure, le char aumônière que le Comité des fêtes leur avait offert, avec la participation de nombreuses filleules et jeunes filles quêteuses, qui ont été refusées.

En ce qui concerne les troncs, ces derniers dûment scellés et cadenassés, furent déposés à la Mairie à l'issue de chacune des deux journées du Carnaval.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que deux troncs restèrent deux jours en souffrance chez M. Vandewielle.

Le dépouillement des troncs, auquel j'assistais en ma qualité de président du Bureau de Bienfaisance, fut effectué le 1er juin, à 11 heures du matin, par les Membres du Comité du Carnaval. Si le montant n'en a pas été versé aussitôt au receveur des établissement charitables, c'est que l'on comptait grossir la somme par les dons que pouvaient faire les groupes primés qui n'avaient pas encore touché.

Le Comité s'ajourna à quelques jours, quand, le 8 juin, plusieurs membres du Bureau de Bienfaisance m'exprimèrent le désir de les convoquer au sujet des quêtes. Le même jour je fis adresser aux membres du Comité du Carnaval la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous rappeler la réunion que » vous aviez projetée à l'effet de nommer une dé» légation chargée de verser, au Bureau de Bien» faisance, le produit des quêtes effectuées au » cours du Carnaval.

» En conséquence, je vous prie, Messieurs, de » bien vouloir me faire connaître la date de cette » réunion, qui est d'autant plus nécessaire que » la Commission d'Assistance me prie de la con» voquer pour examiner précisément cette question. »

Le Comité s'empressa de déférer à mon invitation et me fit remettre par son président, M. G. Vasseur, la somme de 156 fr. 70, montant total des quêtes.

M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance, à qui cette somme fut présentée, se refusa à l'encaisser et à m'en délivrer reçu, ainsi qu'il était de son devoir strict de le faire, ce qui ne laissa pas de m'étonner profondément.

La réalité des faits s'accommode donc mal des allégations insidieuses émises d'une façon aussi inconsidérée par les membres du Bureau de Bienfaisance.

Il n'a pas été non plus question d'éliminer ceux de ces derniers qui auraient voulu assister au recolement des troncs, puisqu'il leur aurait été loisible d'assister à cette opération qui a été faite publiquement à la Mairie.

D'autre part, il m'est reproché de n'avoir pu faire encaisser 238 fr. recueillis à la promenade flamande organisée en septembre 1908, ainsi que 200 fr. perçus aux quêtes des mariages.

A cela, je répondrai brièvement qu'à aucun moment je n'ai eu cet argent à ma disposition. Les troncs de la promenade flamande furent dépouillés en présence de membres du Bureau de bienfaisance à qui il eut été facile de disposer, séance tenante, de ladite somme de 238 fr., au lieu de la laisser à l'ancien secrétaire de la Mairie qui la détient actuellement, ainsi que 200 fr. qui lui ont été remis par l'employé de l'Etat-Civil.

Quant aux lettres que je reçois à ce sujet des membres du Bureau de bienfaisance, et pour lesquelles on prétend que je n'ai donné aucune suite, j'ajouterai qu'elles avaient été préalablement convenues d'un commun accord pour me permettre de porter plainte à l'encontre de M. Carré, qui, entre parenthèses et contre toute attente, a été l'objet d'un non-lieu.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 11 juin dernier, a d'ailleurs envisagé cette question à laquelle il sera donné la suite qu'elle comporte.

En somme, les griefs invoqués contre moi reposent sur une animosité politique dépourvue des qualités républicaines et charitables dont se targuent ceux qui m'incriminent. Au surplus, pour m'atteindre, on n'hésite pas à travestir scientiment la vérité, et chose d'autant plus grave, à suspecter l'intégrité des organisateurs des fêtes du Carnaval.

Je n'hésite donc pas à croire, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien rappeler MM. les membres du Bureau de bienfaisance, à une plus exacte compréhension de leurs devoirs, lesquels n'ont pas à être mêlés à la politique. »

WATTRELOS

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contribuables sont informés que M. Dupuy, percepteur, se rendra à Wattrelos pour faire une recette supplémentaire, aujourd'hui lundi 28 juin.

ETAT-CIVIL de WATTRELOS. — *Naissances.* — Anaré Honoré, rue de l'Union. — Irma Lepoutre, rue des Champs. — Victor Bouteille, rue de Mouscron, 163. — Agnès Durieux, rue de la Bailerie, 138. — Jean Vanherflict, rue des Trois-Pierres, 91. — Jean Monet, rue Carnot.

Publications de mariages. — Jean Doumiens, commis des douanes, à Marie Cambon, sans profession. — Laurent Parmentier, magasinier, et Marie Lagache, doubleuse. — Remi Demeestere, ouvrier de fabrique, et Marie Kestaloot, trieuse de laine. — Albert Dillies, charbentier-menuisier, et Elise Wattiez, glietière. — Alphonse Van Nieuwerburgh, rattacheur, et Madeleine Tahon, doubleuse. — Alfred Farvarque, peigneur, et Gabrielle Pollet, doubleuse.

Décès. — César Vanreust, 70 ans, sans profession, Place. — Elise Tilleul, 70 ans, sans profession, Marlière. — Louis Lampe, 43 ans, sans profession, Bailleria. — Jean-Baptiste Piat, 68 ans, horloger, rue de Roubaix, 87. — Florin Codron, 78 ans, tisserand, Houzarie. — Jeanne Demettre, 2 ans 1/2, rue de l'Industrie.

GAZETTE TOURQUENNOISE
Adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 17, rue Desurmont.

ASCENSION D'UN BALLON

Le ballon « Le Tourquennois », du Club aérostatique Tourquennois, a fait une ascension dimanche après-midi, à deux heures, place du Calvaire.

Dans la nacelle avaient pris place : Mmes Boutet et Scheldemart, MM. Avez, pilote; Desodt et Scheldemart, membres du cercle.

Une nouvelle ascension aura lieu dimanche prochain, à 4 heures, également place du Calvaire.

VOLEUR DE BICYCLETTE

D'après un signalement fourni par M. le commissaire de police de Roncq, la police de Tourcoing a arrêté Jean Seynaeve, auteur présumé d'un vol de bicyclette commis à Roncq. Il a été déféré au Parquet.

LES FETES DES QUARTIERS DU TOUQUET, DE L'EPINE ET DU VIROLOIS

Favorisées par le beau temps, ces fêtes ont obtenu un vif succès. Jamais les quartiers du Touquet, de l'Epine et du Virolois ne virent pareille affluence.

Les maisons du quartier et les rues étaient décorées avec le meilleur goût.

La Reine des Fleurs, la très charmante Mlle Germaine Crommelinck, entourée de ses demoiselles d'honneur, a fait une promenade sur un char magnifique, tout orné de velours, d'or et de blanc.

Le public l'a longuement acclamée. Le cortège comprenait en outre de nombreux chars, que nous aurions mentionnés, s'ils n'étaient tous des chars-réclame.

Le clou de la fête a été la course Tourcoing-Quesnoy-sur-Deûle et retour, soit trente kilomètres.

Soixante cyclistes y ont pris part.

Le départ a été donné à 4 heures 15. Le premier cycliste était de retour à 5 h. 13.

Voici comment s'est effectué le classement :

1. Derive. — 2. Louis Bogart. — 3. René Vandeburge. — 4. Léon Cerf. — 5. Masselis. — 6. J. Grisson. — 7. Louis Huon. — 8. Eugène Wattrelos. — 9. Cyrille Vandewyn. — 10. Delbecque. — 11. Joseph Cache. — 12. César Dumoulin. — 13. Emile Marescaux. — 14. Albert Lebrun. — 15. Cyrille Verhelst. — 16. Adolphe Bogaert. — 17. Prosper Closs. — 18. Emile Billet. — 19. Léon Buchy. — 20. Alphonse Verhelst. — 21. Vandekerckove. — 22. Charles Deus. — 23. Georges Desnoulet.

DUCASSE DU BLANC-SEAU

Le Comité des fêtes du Blanc-Seau rappelle aux forains qui désireraient un emplacement à la ducasse du quartier que les places seront données le mercredi 30 juin, à 2 heures de l'après-midi, place du Blanc-Seau, par M. Parent, inspecteur de police.

ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DU FLOCON

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole publique du Flocon, qui possède une section spéciale pour la préparation au brevet d'aptitude militaire, organise pendant les mois de juillet et août un concours à la carabine et au fusil.

Une catégorie spéciale sera réservée aux jeunes gens préparant le brevet d'aptitude militaire, catégorie représentée pour la première fois dans un concours de tir en France.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 27 juin 1909

Naissance. — Pollet Marthe, rue de Mézières, 23.

Décès. — Salembier Désiré, 68 ans, sans profession, rue du Bois, 93. — Delahaye Louis, 77 ans, retraité militaire, quai du Fresnoy, 9.

QUE BOIRE AU CAFÉ ?
Le quart,
VICHY-CÉLESTINS
APÉRITIF OU DIGESTIF

LILLE

Banquet du Syndicat agricole de l'Arrondissement de Lille

Un grand banquet réunissait, hier dimanche, salle Beudaert, rue du Palais, à Lille, les membres du Syndicat Agricole de l'arrondissement de Lille, et de la Caisse régionale du Crédit mutuel agricole de Lille, qui fêtait le septième anniversaire de la fondation de la société.

Ce banquet auquel prenaient part plus de 200 convives, était présidé par M. Georges Potié, maire de Loos. A ses côtés, se trouvaient le délégué du Ministre de l'Agriculture, M. Pierre Decharme, chef de service du Crédit Mutuel et de la Coopération agricole au Ministère de l'Agriculture ; Richard, secrétaire général de la Préfecture du Nord, en remplacement du Préfet, retenu à Valenciennes ; MM. Pierre Debuchy, Albert Destombes, vice-présidents ; Ernest Macarez, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Montsarrat, vétérinaire départemental du Nord ; Laden, ancien président des Agriculteurs du Nord ; Merchier, juge de paix ; Mélantois, conseiller général de Seclin ; Claeys, de Bergues ; Cousin-Devos, d'Haubourdin, président de la Caisse régionale de Crédit mutuel agricole de Lille ; Bonduel, de Seingbin ; Narcisse Deslombes, de Frelinghien, secrétaire du Syndicat ; Louis Cruez, économe à l'Hospice de Tourcoing ; Hidiart, professeur départemental d'agriculture ; Dordin, trésorier des Agriculteurs du Nord ; Dubernard, secrétaire général ; Vandesmet, président de la Caisse locale des crédits agricoles ; Wemaere, Wallez, professeurs d'agriculture à Valenciennes, etc., etc.

A l'heure des toasts, M. Potié, prenant le première la parole, fait longuement l'historique du Syndicat agricole de l'arrondissement de Lille.

M. Destombes, secrétaire général, en un discours très spirituel, parle également du Syndicat dont il fait l'éloge.

M. Debuchy, maire de Novelles, offre un magnifique bronze, représentant « une ouvrière des champs » à M. Potié qui, visiblement ému, remercie.

M. Macarez, des Agriculteurs, déclare qu'il est venu à Lille, au lieu de se rendre à l'inauguration de Valenciennes, pour montrer la solidarité qui existe entre les deux groupements d'agriculteurs.

M. Richard, remplaçant M. le Préfet retenu à Valenciennes, exprime le plaisir qu'il éprouve de se trouver parmi les Agriculteurs et les félicite du rôle social rempli par le Syndicat, qui contribue à l'œuvre républicaine, à la prospérité et à la paix sociale.

Il termine en buvant à M. Fallières, et au succès des moissons.

M. Decharme fait l'historique de la loi de 1884 et de l'application de cette loi aux Syndicats agricoles. Il souhaite que le Nord reste dans la légalité de cette loi, ajoutant que M. Ruau a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi pour protéger les Syndicats agricoles.

L'orateur ajoute que jusqu'au vote de cette loi, les Syndicats qui font des opérations légales peuvent les continuer, sans crainte de poursuites. Il fait quelques remontrances aux membres des Caisses de Crédit locales, du sujet dans leur petit nombre. Il fait un chaleureux appel aux cultivateurs pour le développement de la mutualité et montre en exemple les viticulteurs du Midi, qui lors de la mévente des vins, recurent de ces caisses un secours de 18 millions, qui atténua les dommages causés par la crise.

Il termine en portant la santé de M. Ruau, qui, depuis quatre ans défend l'agriculture ; de MM. Richard, Georges Potié, et de tous les membres présents, et il lève son verre à la prospérité du Syndicat.

A la fin du banquet, M. Decharme remet, au nom du Ministre de l'Agriculture, les distinctions suivantes :

Sont nommés chevaliers du Mérite agricole, en date du 27 juin :

MM. Casimir Destombes, agriculteur à Bondues ; Casimir Verdier, à Lompret ; Louis Leperq, agriculteur à Wattrelos ; Cousin Anquart, agriculteur à Lambersart ; Louis Hocedez, agriculteur à Wattignies.

Il était 6 heures, lorsque cette fête se termina.

VOLEUSE AU COMPTOIR

Sous ce titre, nous avons annoncé, hier, l'arrestation de Maria Deboel, 22 ans, Flamichesuse, pour avoir subtilisé un portemonnaie renfermant 20 francs se trouvant dans le tiroir du comptoir de Mme Volkaert, cabaretière, 35, quai Vauban.

De l'enquête ouverte par la police il résulte que la voleuse avait donné un faux état civil : elle s'appelle en réalité Maria-Antoinette Debaerdemacker, née à Lille.

Elle a déjà été plusieurs fois condamnée pour vol et abus de confiance et fut également poursuivie, il y a quelque temps, pour avoir vitriolé son amant.

La voleuse sera déférée aujourd'hui au parquet.

IL FAUT SAVOIR SE MODERER

Samedi soir, sa journée terminée, le confiseur Louis Broyant, 18 ans, était allé rendre visite à plusieurs estaminets de la ville, où, en compagnie de camarades, il s'était copieusement désaltéré.

La nuit venue, il essaya de regagner son domicile, situé rue de Flandre.

Afin que la route lui sembla moins monotone, le confiseur se mit à pousser la romance, avec une conviction telle, qu'il aurait fait pâlir nos étoiles de l'Opéra.

Un agent, attiré par les chants variés, mais qualifiés de nocturnes intervint et pria Broyart de se taire.

Ce dernier, furieux de l'insuccès de sa voix près du représentant de l'autorité, se mit à l'enguirlander de noms choisis, ce qui lui valut une contravention pour tapage nocturne et outrages.

UN CAR EN PANNE

A 2 heures du soir, hier dimanche, le car G-645, fut obligé de rester en panne place de la Gare, ayant son essieu d'arrière avarié.

Le tramway a dû regagner le dépôt pour être réparé.

AUX ANCIENS MILITAIRES DU TRAIN

La Société des Anciens Militaires du train, fêtait hier dimanche, le 11e anniversaire de sa fondation en un grand banquet.

A 2 heures un quart, plus de soixante convives, sociétaires et invités, se pressaient dans les salons de l'Hôtel du Commerce et prenaient place autour des tables.

A la table d'honneur, autour de M. Jules Mayette, vice-président de la société, qui présidait le banquet, en remplacement de M. Duburcq, président, indisposé, se trouvaient MM. Lugniez, lieutenant-colonel du 1er escadron du train des équipages, Dupont Guiss, des officiers et sous-officiers de l'armée belge et de nombreux représentants des sociétés amies d'anciens militaires.

Par une délicate attention, des militaires de divers grades et trois soldats en activité au 5e escadron du train, avaient obtenu la permission d'assister au banquet.

Pendant tout le repas, la plus grande gaîté et la plus franche camaraderie n'a cessé de régner.

A l'heure des toast, M. Mayette, vice-président, excuse M. Duburcq, président, empêché par une indisposition passagère et fait des vœux pour son rétablissement.

Il remercie ensuite tous les invités qui ont répondu à l'aimable invitation de la société ; il porte la santé de MM. Loubet et du général Lebon, présidents d'honneur de la société et lit un télégramme de sympathie qui va leur être envoyé.

M. le lieutenant-colonel Lugniez, dans une causerie toute familiale, commente la devise des Anciens du Train : « Un pour tous ; tous pour un », et félicite la société de son esprit de solidarité.

Successivement prennent la parole, MM. Dupont Guiss, Décaudin et Joncquez, de l'Harmonie de la Madeleine. Tous ces toasts sont très applaudis.

Au nom des Anciens du Train, M. le lieutenant-colonel Lugniez remet à M. Constant Pouille, ancien combattant de 1859, porte-étendard de la société, une médaille d'honneur offerte par ses camarades. Vivement ému, ce dernier remercie.

La soirée s'est terminée gaiement par des chansons. Il était tard lorsque les assistants se séparèrent en se félicitant de cette belle fête.

L'AFFAIRE DE LA RUE SAINT-ETIENNE

Nous avons dit, il y a quelques jours, qu'Alexandre Phalempin, qui s'était rendu coupable de violences sur Marthe Quienart, servante dans un cabaret de la rue Saint-Etienne, s'était constitué prisonnier.

Contrairement à ce qui a été annoncé, Phalempin n'a pas touché sa feuille de route à l'Intendance, afin de regagner la légion étrangère, où il avait contracté un rengagement avant la regrettable scène.

Il sera renvoyé sous peu devant le tribunal correctionnel pour répondre de ses violences.

PENIBLE ACCIDENT

Un maraîcher, M. Deleporte, habitant Haubourdin, arrivait rue du Faisan, se rendant aux Halles centrales, en conduisant sa voiture chargée de légumes.

Soudain, pour stimuler l'ardeur de son cheval, il lui lança un coup de fouet.

Par un hasard malheureux, la lanière en cuir alla frapper en plein visage une bobineuse, Mme Franchomme, 25 ans, demeurant cité Desmottes.

La pauvre femme atteinte au nez et à l'œil droit, s'affaissa sur la chaussée, en proie à de vives douleurs.

M. Deleporte s'empressa de relever la blessée, qui reçut aussitôt des soins d'un docteur requis en hâte.

Après avoir été pansée, Mme Franchomme a pu regagner seule son domicile.

IRASCIBLE MENDIANT

Selon sa détestable habitude, le mendiant professionnel Paul Beuscart, 36 ans, sans domicile fixe, déambulait samedi soir, dans les rues du centre de la ville, sollicitant la charité, et insultait les personnes qui ne daignaient pas lui donner un sou.

Un agent dut intervenir pour mettre fin aux exigences du mendiant.

Il fut conduit au poste de police voisin, où il déclara « que, ne pouvant se livrer à aucun travail, il était obligé de mendier pour vivre ».

Beuscart sera conduit aujourd'hui au parquet, où, pendant quelques jours, il n'aura pas à s'occuper de trouver le manger et le gîte.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

L'Inauguration du groupe scolaire "Jules-Ferry"

LA FETE SCOLAIRE

La fête inaugurale du groupe scolaire « Jules Ferry », situé près de la barrière de Lezennes, a eu lieu hier dimanche après-midi.

Composé de trois écoles distinctes, le « groupe » se divise évidemment en trois parties : l'école Berthelot, des garçons, avec pour directeur et professeurs, MM. Deman, Alexandre, Deman fils et Vollaecker ; l'école Sévigné, des filles, dirigée par Mlle Lossignol, qui est secondée de Mlles Burcey, Gruson et de Mme Deswaerte ; la troisième est l'école maternelle, Jenner, où Mlle Denissel, aidée de Mmes Deman et Lemaire, initient les tout-petits.

Déjà samedi soir, la fête d'inauguration avait commencé par un concert que donna la Philharmonique, dans la rue Sadi-Carnot.

Et hier à deux heures de l'après-midi, les sociétés de musique, chorale, des sapeurs-pompiers, de gymnastique, etc., se réunissaient à l'école Carnot pour conduire en cortège les enfants des écoles du Centre, au groupe Jules Ferry.

A deux heures et demie, aux sons d'une allègre musique, le cortège se mettait en route vers la barrière de Lezennes.

Les enfants étaient conduits, sous la surveillance de leurs professeurs, les garçons par MM. Virleux, directeur, Stérin, Collet, Lefebvre, Ducq, Ingelaere, Viet et Brayelles ; les filles, par Mlles Maurice, directrice, Van Elst, Hazebrouck, Mmes Druon, Gallet et Isoré. Les tout-petits de la Maternelle étaient guidés par Mmes Flament, directrice, Bailleul et Mlle Jacques.

A leur arrivée, vers trois heures, au groupe Ferry, les enfants du Centre s'alignent dans la cour de l'école Berthelot, avec ceux dont on fêtait les écoles.

Devant la large estrade dressée dans cette cour, les 1800 écoliers et écolières d'Hellemmes, ceux-ci, la boutonnière ornée de la cocarde tricolore, celles-là, le ruban national coquettement noué dans leurs cheveux et tous agitant un drapeau de nos couleurs, se pressèrent en rangs animés et joyeux.

A trois heures précises, les membres des administrations et du corps enseignant prennent place sur l'estrade, tandis que la Fanfare Municipale joue la Marseillaise.

Parmi les personnalités officielles, l'on remarque MM. Richard, secrétaire-général de la Préfecture, représentant M. Vincent, préfet du Nord, sous la présidence duquel a lieu cette fête d'inauguration ; Fanyau, maire d'Hellemmes ; Minet, inspecteur primaire ; Agache et Lengagne, adjoints au maire ; Debrabant, délégué cantonal ; Facompret, vice-président de la Caisse des Ecoles ; les conseillers municipaux, Debachy, receveur municipal ; Féron, ex-directeur de l'école des garçons du Centre, secrétaire de la mairie de Saint-André ; Inghels, président de l'Association des Anciens Elèves du Centre ; Mlle Dupont, directrice des cours de l'Union Française de la Jeunesse ; Mme Marsat, directrice de l'école Descartes ; Mlle Louise Chimot, présidente de l'Association des Anciennes Elèves ; Mme Debrabant, vice-présidente, et Mme Biérens et Mlles Lallemant, Chrétien, Germain, de la Caisse des Ecoles.

Après l'exécution de la « Marseillaise », les élèves du groupe Ferry, accompagnés par la musique chantèrent très joliment le Chant de fête des Patronages laïques; puis, ce furent :

LES DISCOURS

M. Fanyau, maire remercia les assistants d'être venus en si grand nombre à cette fête laïque. Il remercia ensuite M. Richard qui malgré ses multiples occupations avait bien voulu venir la présider. Il fit part du souci de la municipalité actuelle de suivre les projets que la municipalité socialiste précédente avait élaborés en vue de l'agrandissement et de la construction d'écoles. Témoin ce groupe qui cependant est déjà trop petit. Il déplora les difficultés pécuniaires que rencontre la commune et émit l'espoir, de voir les pouvoirs publics l'aider dans la réalisation de sa conception des écoles à Hellemmes. Il fit aussi l'éloge des dévoués professeurs dont les élèves remportent chaque année, de plus beaux lauriers.

Après